



GAMBETTA IMMOBILIER

TARIF DES HONORAIRES TTC

A compter du 15/01/2016

TRANSACTION SUR IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

(Tarif forfaitaire en euros TTC à la charge du vendeur)

Moins	de	20 000	2 500 €
20 001	à	50 000	4 500 €
50 001	à	61 000	5 300 €
61 001	à	69 000	6 200 €
69 001	à	76 000	7 100 €
76 001	à	91 000	7 600 €
91 001	à	105 000	8 600 €
105 001	à	120 000	9 500 €
120 001	à	137 000	9 900 €
137 001	à	152 000	10 600 €
152 001	à	168 000	11 400 €
168 001	à	183 000	12 300 €
183 001	à	198 000	13 000 €
198 001	à	213 000	13 800 €
213 001	à	229 000	14 500 €
229 001	à	250 000	15 000 €
250 001	à	PLUS	15 000 € + 4% TTC* sur la tranche au-dessus de 250 001€

*selon le taux de TVA actuellement en vigueur (si le taux de TVA venait à varier en plus ou en moins, le taux TTC de la rémunération évoluerait de la même manière)

Les honoraires de transaction comprennent :

- ↳ L'estimation du bien
- ↳ La diffusion du bien à vendre sur le réseau National ORPI
- ↳ La diffusion sur le site ORPI GAMBETTA
- ↳ La diffusion sur plusieurs sites internet majeurs
- ↳ La publicité
- ↳ Les visites
- ↳ La rédaction du compromis de vente
- ↳ Le bénéfice d'ORPI PREVOYANCE
- ↳ Et tous les services ORPI

LOCATION HABITATION

Honoraires Location

A la charge de chacune des parties

8€ TTC du mètre carré (Frais de rédaction de bail)

+ 3€ TTC du mètre carré (Frais d'Etat des lieux)

8,5% TTC du loyer annuel hors charge

L'agence appliquera le tarif le plus avantageux pour les 2 parties

GESTION LOCATIVE

Honoraires Gestion

7,99% TTC des sommes encaissées

Estimation d'un bien : 150€ TTC

N° ORIAS : 08043933

Transaction : Honoraires à la charge de l'acquéreur

(murs, fonds, droit au bail, parts sociales)

Inf à 5000€8%HT

51 000€ à 500 000€7% HT

Au-delà de 500 000€HT6% HT

Forfait minimum 5000€ HT

Location : Honoraires à la charge du preneur

Bail commercial

30% HT du loyer annuel HT HC

Forfait minimum : 1500€ HT

Honoraires comprenant la rédaction du bail et l'état des lieux.

Bail dérogatoire / Bail pro

20% HT du loyer annuel HT HC

Forfait minimum : 1000€ HT

Honoraires comprenant la rédaction du bail et l'état des lieux.

Avis de valeur : 250€ HT

Rédaction d'actes : 800€ HT

Etat des lieux : 200€ HT

Gestion locative : Honoraires à la charge du bailleur

Jusqu'à 1000€ de loyer HT mensuel 6.6% HT de toutes les sommes encaissées

De 1000€ HT à 5000€ HT de Loyer..... 4% HT de toutes les sommes encaissées

Au-delà de 5000€ HT de Loyer 3 % HT de toutes les sommes encaissées.